

Image not found or type unknown



Agent commercial et exonération charges cosiales

Par **jeje926_old**, le **09/10/2007** à **10:28**

JE SUIS VRP SALARIE ET JE PEUX PARTIR EN RETRAITE EN MARS 2008. JE VEUX DES AVRIL 2008 M'TABLIR COMME AGENT COMMERCIAL ENTREPRISE INDIVIDUELLE.
1) PUIS BENEFICIER DE L'EXONERATION DES CHARGES SOCIALES COMME
CREATEUR D ENTREPRISE LES 2 PREMIERES ANNEES ?